
PLAN DE COURS¹

SIGLE ET TITRE DU COURS : GRH3200 - Négociation collective

GROUPE : 05 - Formation à distance

ENSEIGNANTE² : Yasmine Mohamed

PRÉSENTATION DE L'ENSEIGNANTE

Yasmine Mohamed est détentrice d'un doctorat en relations industrielles de l'Université Laval et conseillère en ressources humaines agréée (CRHA). Elle est professeure régulière de relations industrielles à l'unité de l'enseignement et de la recherche des sciences de la gestion à l'Université de Québec en Abitibi-Témiscamingue. Elle est détentrice également d'un baccalauréat en sciences économiques et d'une maîtrise en économie quantitative des réseaux. Entre 2015 et 2019, elle a été chargée de cours à l'Université de Québec à Chicoutimi et assistante d'enseignement et de recherche à l'Université Laval. Ses travaux de recherche portent particulièrement sur le pouvoir de négociation syndicale, la qualité de l'emploi et la qualité du travail. Elle s'intéresse également aux politiques publiques de l'emploi et aux nouvelles relations d'emploi.

ACCEPTATION DU DÉPARTEMENT³



HUMAINE
CRÉATIVE
AUDACIEUSE

¹ [Procédure relative aux plans de cours](#)

² Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger la lecture du texte.

³ Conformément à la [Procédure relative aux plans de cours](#), un plan de cours qui n'a pas été accepté par le département ne peut être présenté aux étudiants.

OBJECTIFS DE LA FORMATION DE 1ER CYCLE

La formation de premier cycle trouve sa spécificité dans les caractéristiques suivantes :

- elle vise le développement chez l'étudiant de ses capacités d'analyse et de synthèse par l'étude relativement approfondie d'une discipline ou d'un champ d'études dans les aspects aussi bien théoriques qu'empiriques et en misant sur l'appropriation des fondements et de la méthodologie propre à cette discipline ou à ce champ d'études ;
- dans la perspective d'une éducation permanente, elle développe la capacité d'apprendre par soi-même de façon continue ;
- elle le rend capable de s'adapter facilement aux changements, de relier son champ de compétence aux autres spécialités et de collaborer avec des tiers ;
- elle le rend capable de discerner la valeur objective des affirmations qu'il fait ou qui lui sont faites, de bien comprendre, interpréter et commenter l'information ;
- elle développe chez lui une compétence professionnelle ou scientifique qui le rend apte à intervenir efficacement et à mesurer la portée sociale et éthique de ses activités ;
- elle l'amène à maîtriser le langage propre à son domaine de connaissances, à pouvoir produire un discours cohérent et pertinent, à l'articuler de façon précise, claire et concise, tant à l'écrit qu'à l'oral et, ainsi, à être capable de communiquer ses connaissances dans son milieu professionnel ou scientifique et dans l'ensemble de la société ;
- elle développe son esprit d'initiative et sa créativité, qui le rendent actif dans son milieu et l'amènent à appliquer ses connaissances à des situations et des problèmes nouveaux.

DESCRIPTION DU COURS

Théories, dimensions et composantes de la négociation collective. Préparation et négociation en fonction des enjeux économiques, politiques et sociaux. Processus de régulation qui entourent la négociation collective. Processus de négociation. Stratégies et tactiques de la dynamique des négociations. Différentes formes de négociations tant dans les secteurs public que privé.

OBJECTIFS DU COURS

GÉNÉRAUX

Connaitre les principaux fondements de la négociation collective. S'initier au phénomène de la négociation collective dans le secteur public et privé. Acquérir des connaissances pratiques en ce qui a trait à la préparation et au déroulement de la négociation collective. Développer son esprit critique en ce qui a trait aux approches, aux stratégies et aux tactiques de négociation. Connaître les coûts liés à la négociation collective et à l'application de la convention collective. Connaître le cadre législatif et réglementaire encadrant la négociation collective.

SPÉCIFIQUES

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) sera en mesure de :

1. Analyser le contexte externe et interne en vue de la préparation d'une négociation collective ;
2. Analyser les coûts de la négociation collective, de la convention collective et de la masse salariale ;
3. Comprendre la dynamique propre à la négociation d'une convention collective ;
4. Comprendre la négociation basée sur les intérêts et ses fondements ;
5. Connaitre les principaux mécanismes, tactiques et stratégies de négociation collective ;
6. Comprendre et distinguer entre diverses approches en négociation collective ;
7. Connaitre les différents processus de régulation de la négociation collective ;
8. Connaitre les différents mécanismes de règlement des conflits de négociation.

CALENDRIER

Séance	Contenu	Lectures, travaux et directives
1	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation de l'enseignante ✓ Présentation du cours et du plan du cours ✓ Explication des modalités d'évaluation des apprentissages et du travail de session • Évolution de la législation québécoise encadrant la négociation collective 	
2	<ul style="list-style-type: none"> • Théories et modèle de la négociation collective <ul style="list-style-type: none"> ✓ Théories de la négociation collective ✓ Modèle d'analyse de la négociation collective 	❖ Chapitre 1 Questions de révision
3	<ul style="list-style-type: none"> • Structure de négociation <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition de la structure de négociation ✓ Principaux éléments de la structure de négociation ✓ Facteurs déterminants des structures et des résultats de la négociation ✓ Structure générale ✓ Cas particulier du secteur de la construction 	❖ Chapitre 2 Questions de révision
4	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation à la négociation collective <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition de la préparation à la négociation collective ✓ Importance de la préparation à la négociation collective ✓ Préparation stratégique du processus de la négociation collective ✓ Dimensions et composantes de la préparation patronale ✓ Dimensions et composantes de la préparation syndicale ✓ Conseils pratiques <p>Quiz #1 sur Moodle</p>	❖ Chapitre 3 Questions de révision
5	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de la négociation collective <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cadre légal et obligations des parties ✓ Représentants des parties à la négociation ✓ Demandes, offres et préférences réelles ✓ Raison du jeu de la négociation ✓ Phases du processus de négociation ✓ Stratégies et tactiques de négociation ✓ Concession : principal outil de négociation ✓ Communication en négociation 	❖ Chapitre 4 Questions de révision
6	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des coûts de la convention collective et de la masse salariale <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définitions ✓ Analyse des coûts en négociation collective ✓ Outils de base ✓ Principaux facteurs influant sur les coûts ✓ Calcul de la masse salariale 	❖ Chapitre 5 Questions de révision

7	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement des conflits de négociation ✓ Conflits liés à la convention collective ✓ Cadre légal de la négociation collective ✓ Types d'interventions relatives au processus de négociation collective et à l'exercice du droit de grève ou de lock-out ✓ Conciliation et médiation pour la négociation des conventions collectives ✓ Amélioration des relations du travail ✓ Arbitrage 	❖ Chapitre 6 Questions de révision
8	Examen mi-session en ligne	
9	<ul style="list-style-type: none"> • Négociation collective dans le secteur public au Québec ✓ Le cadre légal (résumé) ✓ Les modalités de la négociation prévue dans la Loi 37 ✓ Organisation de la négociation ✓ Échéancier de la négociation ✓ L'acquisition du droit de grève ✓ Un bilan <p>Jean-Noël Grenier, Professeur, Département des relations industrielles Université Laval</p>	❖ Chapitre 7 Questions de révision
10	<ul style="list-style-type: none"> • La négociation basée sur les intérêts ✓ Mise en contexte ✓ La négociation basée sur les intérêts <p>Jean-Noël Grenier, Professeur, Département des relations industrielles Université Laval</p>	❖ Chapitre 8 Questions de révision
11	<ul style="list-style-type: none"> • Négociation collective ailleurs dans le monde, état des lieux et perspectives ✓ La négociation collective ailleurs dans le monde ✓ Perspectives <p>Jean-Noël Grenier, Professeur, Département des relations industrielles Université Laval</p> <p>Quiz #2 sur Moodle</p>	❖ Chapitres 9 et 10 Questions de révision
12	<ul style="list-style-type: none"> • Débats entre négociateurs : les principaux enjeux de la négociation collective • Mme Marie-Josée Naud Conseillère syndicale et responsable du programme de formation en matière de négociation des régimes de retraites et des assurances collectives à la FTQ • Mme Suzanne Bernard, Fondatrice de Coaching Culture • Mme Sonia Charrette, conseillère syndicale du Syndicat des Métallos en Abitibi-Témiscamingue et présidente du Conseil régional FTQ Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec 	

13	<ul style="list-style-type: none"> • Application pratique de la préparation dans le processus de négociation collective <p>M. Jean Binet : Conseiller syndical et directeur du Service d'éducation de Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)</p> <p>* Évaluation des enseignements</p>	
14	<ul style="list-style-type: none"> • Les limites de la négociation • Révision de la matière pour l'examen finale en temps réel ! • Remise des travaux de session 	
15	Examen final en ligne	

ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT

Notation

Conformément à l'article 2.13.1 du [Règlement 3 des études de 1^{er} cycle de l'UQAT](#), la notation littérale pour ce cours représente :

Une cote fixe sera utilisée pour établir la notation littérale pour ce cours selon la grille suivante :

A+	93,00 %	100,00 %	C+	73,00 %	76,99 %
A	90,00 %	92,99 %	C	70,00 %	72,99 %
A-	87,00 %	89,99 %	C-	67,00 %	69,99 %
B+	83,00 %	86,99 %	D+	63,00 %	66,99 %
B	80,00 %	82,99 %	D	60,00 %	62,99 %
B-	77,00 %	79,99 %	E	0,00 %	59,99 %

Pondération d'une activité

Conformément la résolution M10-GES-38-07 du Conseil de module des sciences de la gestion, aucune activité d'évaluation ne peut représenter plus de 50 % de la note finale d'un cours.

L'enseignant peut exiger, s'il le précise dans son plan de cours, que les étudiants obtiennent une note minimale pour un ou plusieurs éléments d'évaluation pour la réussite du cours.

Participation

Conformément la résolution M10-GES-38-08 du module des sciences de la gestion, aucune pondération ne doit être attribuée à la participation des étudiants dans tous les cours du module.

Présentation des travaux écrits

Conformément à la résolution M10-GES-38-09 du module des sciences de la gestion, tout travail remis à l'enseignant doit respecter les règles de présentation de la dernière version du [Guide de présentation des travaux écrits de l'UQAT](#).

Délai de correction

Sauf dans les cours à formule particulière ou dérogeant du calendrier universitaire (intensif, de moins de trois crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.), un élément d'évaluation comptant pour au moins 20 % de la note finale doit être administré et corrigé pour que les résultats soient connus des étudiants avant la date limite d'abandon sans mention d'échec au dossier universitaire et sans remboursement prévue au calendrier universitaire.

Évaluation de la qualité du français

Conformément à la [Politique linguistique de l'UQAT](#) et la résolution M00-GES-10-06 du module des sciences de la gestion, jusqu'à 10 % des points des travaux individuels et des travaux en équipe peuvent être déduits de la note obtenue en regard de la qualité du français écrit.

Omission ou retard dans remise d'un travail

L'omission de remettre ou de compléter un travail dans les délais demandés entraîne une perte de 10 % par jour de retard de la note finale de ce travail.

Absence à un examen

Conformément à la [Politique d'absence et de reprise à un examen du module des sciences de la gestion](#), seul un motif sérieux permet à l'étudiant de reporter, de s'absenter et de reprendre un examen. Le motif invoqué doit relever de circonstances importantes et indépendantes de la volonté de l'étudiant.

L'étudiant qui doit reporter ou s'absenter à un examen doit compléter, signer et envoyer le formulaire de demande de reprise d'examen dans les délais prescrits avec les pièces justificatives par courriel à l'adresse gestion.distance@uqat.ca.

Plagiat

Conformément au [Règlement 12 sur le plagiat ou la fraude pour les étudiants de l'UQAT](#), tout acte (incluant la tentative et la participation) de plagiat ou de fraude relatif autant aux travaux académiques qu'aux documents officiels à caractère scolaire peut entraîner une ou plusieurs sanctions.

Échec à un cours

Conformément à l'article 2.12.3 du [Règlement 3 des études de 1^{er} cycle de l'UQAT](#), l'évaluation est continue en ce qu'elle tient compte, pendant toute la durée du cours, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation atteint. C'est pourquoi, en cas d'échec d'un cours, il n'y a pas d'examen de reprise tenant lieu d'évaluation globale.

Travaux évalués	% de la note finale	Date limite de remise
Travaux pratiques obligatoires en équipe (3 par équipe)	30 %	Semaine 14
Quiz #1 en ligne	5%	Après la séance 4
Quiz #2 en ligne	5%	Après la séance 11
Examen mi-session en ligne	30 %	Semaine 8
Examen final en ligne	30 %	Semaine 15

Détail des travaux évalués

(Les consignes et les grilles détaillées des évaluations sont disponibles sur le portail du cours)

* Examen intra en ligne (30 %) :

L'examen portera sur toute la matière vue dans la première partie (de la première à la septième séance). Toutes les activités, ainsi que tous les chapitres du livre se référant à la partie en question sont matière à examen. L'examen pourrait être fait de questions à choix multiples, de questions théoriques à développement ou encore de mises en situation.

Durée de l'examen : 3 heures

* Examen final en ligne (30 %)

L'examen final portera surtout sur la dernière partie du cours. Cependant, des questions d'ordre plus général seront posées ou bien un cas sera présenté. L'examen pourrait être fait de questions à choix multiples, de questions théoriques à développement ou encore de mises en situation.

Durée de l'examen : 3 heures

* Le travail d'équipe obligatoire (30 %)

En ce qui concerne le travail de session, il s'agit d'un travail d'équipe. Le travail consiste en une étude de Cas. Il se compose d'un rapport écrit. L'objectif est l'application des notions qui seront vues tout au long de la session. Les équipes seront constituées à l'aide d'un générateur d'équipes aléatoires et équilibrées. Néanmoins, il vous appartient de gérer votre équipe de travail. Les objectifs, la description du travail, les compétences professionnelles visées, le plan de rédaction ainsi que la grille d'évaluation seront communiqués sur Moodle au moment opportun.

**** Un travail remis individuellement se verra attribuer la note 0. Il convient de souligner qu'une pénalité de 10 % sera appliquée pour chaque jour de retard.***

MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT

Rôles du professeur :

Le professeur collabore à la réussite de l'étudiant par le biais d'activités de réflexion qui contribuent à accroître les différents savoirs nécessaires à cette réussite. En d'autres mots, il transmet les informations pertinentes, oriente et guide l'étudiant dans sa démarche et répond aux demandes individuelles d'assistance en regard de l'atteinte des objectifs du cours et en évalue le degré d'atteinte. De plus, il indique les principes de fonctionnement du cours (par exemple les règles quant à la participation, aux arrivées tardives, aux consignes de sécurité s'il y a lieu, etc.).

Délai de réponse :

La résolution *DEP-2019-SG-287-14* du département des sciences de la gestion stipule que :

« Le professeur ou le chargé de cours répondra à l'étudiant dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Pour les questions nécessitant des réponses plus élaborées, après avis transmis à l'intérieur de ce délai, une réponse complète sera fournie à l'intérieur de cinq jours ouvrables. Passé ces délais, et après avoir tenté une relance, l'étudiant peut aviser le directeur du département, pour les cours de 1^{er} cycle, ou le directeur du programme, pour les cours de 2^e cycle, afin qu'il communique par téléphone avec le professeur ou le chargé de cours concerné. Dans des circonstances particulières, le professeur ou chargé de cours qui ne serait pas en mesure de respecter momentanément ces délais doit en aviser ses étudiants. »

Rôles de l'étudiant :

De son côté, l'étudiant assume ses responsabilités quant à la prise en charge du développement de sa formation. Il s'en approprie les objectifs, se fait et réalise un plan de travail pour les atteindre et satisfait aux exigences (lectures, travaux, coopération) requises dans ce cours. Il doit évaluer l'enseignement et le cours avec objectivité.

De plus, il prend l'initiative de rencontrer individuellement le professeur au besoin. Bien sûr, ces rencontres professeur-étudiant ne peuvent avoir pour objectif de compenser l'absence au cours. L'étudiant ne peut utiliser son cellulaire ou autres équipements électroniques à l'intérieur d'un cours, à l'exception du matériel prévu dans un cadre pédagogique.

Aucun enregistrement audio ou vidéo n'est permis sans l'autorisation écrite de l'enseignant. Le non-respect de cette directive pourra entraîner des sanctions telles que prévues par les règlements et politiques de l'UQAT en vigueur.

SOURCES DOCUMENTAIRES

Matériel obligatoire :

- 📖 Bergeron, J-G., Paquet, R., & St-Onge, S. (2017). *La négociation collective* (3^e édition). Québec : Chenelière. ISBN : 978-2-7650-5191-6
- 📖 Bilodeau, P-L. & Sexton, J. (2013). *Initiation à la négociation collective* (2^e édition). Québec : Les Presses de l'Université Laval. ISBN : 978-2-7637-9719-9

Veillez-vous référer au site Web <https://www.ugat.ca/etudes/distance/gestion/cours/> pour l'achat du matériel obligatoire.